

CHAMPIONNAT

BI-DÉPARTEMENTAL

16-17

BMX RACE



SAINTES
SEMI-NOCTURNE

6 JUIN 2026

BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE
OUVERT À TOUS LES CLUBS !

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
de CYCLISME



ARTICLE 1 – CHAMPIONNAT Bi-départemental 2026 :

Le BMX club Saintais organise le championnat-bi départemental Charente/Charente Maritime sous la responsabilité de la CRBMX le samedi 06 Juin 2026 sur la piste de Saintes (17) en semi nocturne.

ARTICLE 2 :

Le Championnat départemental est accessible aux pilotes détenteurs d'une licence délivrée par la Fédération Française de Cyclisme. L'organisation de cette course servira de support au championnat bi-départemental et reste ouverte à tous les clubs y compris hors départements 16 et 17.

ARTICLE 3 – CATEGORIES COURUES :

Les catégories du Championnat bi-départemental de BMX seront les catégories nationales FFC adaptées telles qu'à l'annexe I et la réglementation associée sera appliquée.

ARTICLE 4 – LE TITRE DE CHAMPION de départemental :

Le titre de champion départemental par catégorie ne sera décerné qu'à la condition qu'il y ait au minimum 4 pilotes par race.

Si moins de 4 pilotes par race, ils seront regroupés et le classement sera défini en fonction des catégories établies initialement.

Le titre de champion départemental sera décerné au pilote le mieux classé dans un club affilié CD16 ou CD17.

Le titre de champion départemental sera attribué dans les catégories précisées à l'annexe 1.

ARTICLE 5 – FILM DE COURSE :

Le déroulement de la compétition devra respecter le timing établi en annexe 2.

Les essais se font par blocs :

- Bloc 1 : Cruisers,
- Bloc 2 : U7, U9, U11 et U13 (filles et garçons),
- Bloc 3 : U15 et + (filles et garçons).

ARTICLE 6 – RECOMPENSES :

Les 8 premiers de chaque catégorie du championnat départemental jusqu'aux U13 seront récompensés par une coupe ou un trophée, ou autre, les 3 premiers à partir de U15 et ce pour le classement course et le classement du championnat départemental.

Cérémonie effectuée en fin de course pour toutes les catégories.

Obligation à la cérémonie protocolaire et présence des 3 premiers et 8 premiers jusqu'aux U13.

Le port du maillot du club inscrit sur la licence est obligatoire lors de la cérémonie protocolaire, sous peine de sanction disqualifiante.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS :

Pas de licence à la journée.

Les engagements et le paiement de la totalité des droits d'engagements se feront obligatoirement au plus tard le mardi 02 Juin à 20 heures.

Coût et engagement de 11,10€ par catégorie, et 12,20€ si le pilote roule en 20 et 24 pouces.

Tous les clubs devront au moins nommer un arbitre sur la journée pour cette compétition via l'adresse mail arbitre.bmx.naq@gmail.com à la même échéance de date.

Votre attention est attirée à ce que chacun présente des arbitres pour avoir un staff d'arbitres complet.

Un pilote engagé qui ne participe pas à l'épreuve, ne pourra être remboursé par le club organisateur que sur présentation d'un certificat médical, postérieur à la date limite d'engagement au plus tard la veille du jour de l'épreuve soit le vendredi 05 Juin 2026 par le responsable de son club.

Tout responsable de club doit, le jeudi précédant la compétition :

- **Contrôler la bonne inscription de ses pilotes** sur la liste « inscriptions par club disponible via le lien sqorz ou directement sur Oursqorz du comité Nouvelle Aquitaine

- **Signaler toute anomalie à l'adresse** : arbitre.nbm.bmx.naq@gmail.com pour être pris en considération.

L'accès au secrétariat sera réservé aux seuls référents désignés dans les mêmes délais via la même adresse mail.

ARTICLE 8 – EQUIPEMENTS :

La plaque latérale de cadre porte-numéro est obligatoire (en plus de la plaque de guidon) et devra, conformément à la réglementation nationale, comporter le numéro et l'initiale du nom de famille.

Le port du maillot du club est obligatoire.

ARTICLE 9 – CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT :

Tout pilote engagé en championnat départemental reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que le Titre VI et s'engage à les respecter.

ARTICLE 10 – CLASSEMENT GENERAL :

Le classement se fera sur la seule épreuve du Championnat Bi-départemental. Les résultats seront communiqués lors de la remise des récompenses et sur le site Internet du Comité de Nouvelle Aquitaine.

Annexe 1 : Catégories du Championnat Bi-départemental

20 POUCES	24 POUCES
U7 GARCONS U9 FILLES/GARCONS U11 FILLES/GARCONS U13 FILLES/GARCONS U15 FILLES/GARCONS U17 GARCONS/FILLES U19 GARCONS HOMMES 17/29 FEMMES 17 ET + HOMMES 30 ET +	U15/U17 GARCONS U15 et + Filles HOMMES 17/29 HOMMES 30/39 HOMMES 40 ET +

Annexe 2 : Timing de course

Les essais se dérouleront par blocs :

- Bloc 1 : Cruisers
- Bloc 2 : U7, U9, U11 et U13 (filles et garçons)
- Bloc 3 : U15 et + (filles et garçons)

Déroulement :

- Essais contrôlés Blocs 1 et 2 et 3
- Manches de qualification blocs 1 et 2 et 3
- phases finales Blocs 1 et 2 et 3
- Remise des récompenses

ANNEXE 3 : informations



TONNELLES :

Les tonnelles seront disposées rue de Chermignac face à la piste, il ne sera pas possible de les fixer au sol.

Restauration et buvette sur place

Présence de la société Just4racebmxshop

Point d'accueil :

Un point d'accueil sera mis à votre disposition à l'entrée du site pour toutes questions.

Renseignements :

clubbmxsaintes@gmail.com

